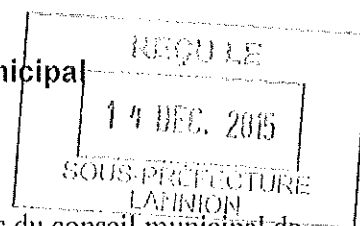


N° 2015.12.10*01-CO

COMMUNE DE BERHET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du Jeudi 10 Décembre 2015



L'an deux mille quinze le dix du mois de Décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont rassemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Catherine LUCAS, Maire.

Convocation du 03/12/2015

Nombre en exercice : 10

Nombre Présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : LUCAS Catherine, GROU Christian, DELATTRE Maryvonne, BERTHELOT Magali ; BENECH Laurence, MERRER Louis, BROCHEN Yvon, DROUMAGUET Pierre-Yves, LOAS Sylvie, LE ROUX Huguette.

Le quorum étant atteint Mme le maire ouvre la séance

Secrétaire de séance Louis MERRER

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposé par la CDCI des Côtes d'Armor et transmis par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 octobre 2015

Madame le maire indique que ce schéma comporte deux sous-parties :

- La 1^{ère} vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents
- La 2^{ème} prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes

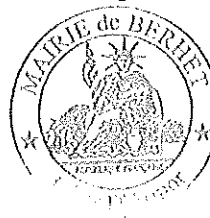
Madame le maire propose que pour chacune des sous-parties une délibération soit prise. Afin de bien distinguer chacun des points.

Le projet concernant notre territoire est le suivant : Intégration à Lannion Trégor Communauté (LTC) de la Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) et de la Communauté de Communes de la Presqu'Île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017.

Après que les élus aient pris connaissance des documents qui leur ont été transmis avec la convocation et après avoir apporté des éclaircissements et/ou réponses aux interrogations des élus : Madame le maire propose de passer au vote

Vu les différents avis des collectivités concernées parus dans les journaux ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents



S'ABSTIENT sur projet de schéma proposé en date du 13/10/2015 proposant l'intégration de la CCHT et de la CC de la Presqu'Île de Lézardrieux à LTC et émettra un avis dès que les collectivités concernées auront une position plus claire de leur territoire.

DEMANDE à madame le Maire d'informer monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de sa décision.

Rendu exécutoire après transmission en SOUS-PREFECTURE de LANNION le 11/12/2015
Le Maire, Catherine LUCAS

LE MAIRE,
Catherine LUCAS

